Contrôle OIBT – Comment procéder ?

6 mois

OIKEN

OIKEN vous invite par courrier à procéder au contrôle de votre installation

Vous mandatez un organe de contrôle indépendant [LIEN]

L'organe de contrôle vérifie votre installation électrique

Votre installation est conforme

Votre installation n'est pas conforme. Établissement du Rapport de contrôle – liste de défauts

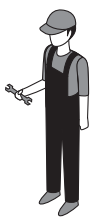

Vous mandatez un installateur-électricien pour supprimer les défauts. La liste de défauts signée par l'installateur-électricien est retournée à l'organe de contrôle qui établit le Rapport de sécurité

Établissement du Rapport de sécurité

Le propriétaire conserve le Rapport de sécurité valide jusqu'à la prochaine échéance de contrôle

OIKEN

OIKEN réceptionne le rapport de sécurité et clôt le dossier